

7 août 2006



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 7 août 2006 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**JEAN-MARC MALTAIS
ALAIN CHÉNIER
ONIL COUTURE**

**PAUL M. ROLLAND
RÉAL BRUNELLE
SERGE DION**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Monsieur **PIERRE SIMONEAU**, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2006-08-397 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AOÛT 2006
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
- 2006-08-398 2.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES LES 3 ET 17 JUILLET 2006

7 août 2006

3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 2006-08-399 3.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUILLET 2006
- N. M. 3.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE JUILLET 2006

4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

- 2006-08-400 4.1 AUTORISATION DONNÉE À MADAME PAULINE QUINLAN À PARTICIPER AU CONSEIL NATIONAL D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

5. **AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**

6. **RÈGLEMENTS**

- 2006-08-401 6.1 LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 925-2006 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LA DATE DE LA TENUE DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU MOIS DE SEPTEMBRE DE CHAQUE ANNÉE*
- 2006-08-402 6.2 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-23-2006 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 ET VISANT LA MODIFICATION DES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX ZONES C04-400 (NORD DE LA SORTIE 78 DE L'AUTOROUTE) ET R04-467 (CARREFOUR CHAMPÊTRE) DE MÊME QUE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT*
- 2006-08-403 6.3 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 879-06-2006 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 879-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'ASSUJETTIR LES ZONES R01-126 (MONT BROME) ET C04-400 (NORD DE LA SORTIE 78 DE L'AUTOROUTE) À LA PROCÉDURE D'USAGES CONDITIONNELS*
- 2006-08-404 6.4 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-24-2006 INTITULÉ : *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE C04-481 (LE BADOUILLARD), D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX RÉSIDENCES POUR*

7 août 2006

PERSONNES ÂGÉES ET LES KIOSQUES DE VENTE DE PRODUITS AGRICOLES, D'INTERDIRE DANS TOUTES LES ZONES L'UTILISATION DE CONTENEURS À DES FINS DE BÂTIMENT PRINCIPAL OU ACCESSOIRE ET D'INTERDIRE LA TOILE COMME MATÉRIAU DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR

- 2006-08-405 6.5 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 860-02-2006 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 860-2002 DE FAÇON À AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂGÉES*

7. **AFFAIRES COURANTES**

7.1 **TRÉSORERIE**

- 2006-08-406 7.1.1 APPROBATION DES SURPLUS BUDGÉTAIRES : ANNULATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2006-06-307
- 2006-08-407 7.1.2 AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES AU 31 JUILLET 2006

7.2 **TRAVAUX PUBLICS**

- 2006-08-408 7.2.1 ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET MONSIEUR ALAIN BOULAIS
- 2006-08-409 7.2.2 ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS RELATIVE AU BALAYAGE ET AU NETTOYAGE DES REGARDS/PUISARDS APPARTENANT AU MINISTÈRE SUR LES ROUTES 139, 241 ET PIERRE-LAPORTE
- 2006-08-410 7.2.3 EXTINCTION DE SERVITUDES EN FAVEUR DE SOUTHERN CANADA POWER LIMITED CONTRE CERTAINS IMMEUBLES DE PARC INDUSTRIEL DE HAUTE TECHNOLOGIE DE LA VILLE DE BROMONT
- 2006-08-411 7.2.4 EXTINCTION DE SERVITUDES EN FAVEUR D'HYDRO-QUÉBEC CONTRE CERTAINS IMMEUBLES DU PARC INDUSTRIEL DE HAUTE TECHNOLOGIE DE LA VILLE DE BROMONT
- 2006-08-412 7.2.5 ACCEPTATION D'UNE CONVENTION INTERVENUE ENTRE MONSIEUR FRANCIS SOUCY ET LA VILLE DE BROMONT RELATIVEMENT À UN ACTE DE SERVITUDE À VENIR, RUE BROUSSEAU
- 2006-08-413 7.2.6 ACCEPTATION D'UNE CONVENTION INTERVENUE ENTRE MONSIEUR MICHEL HÉBERT ET LA VILLE DE BROMONT RELATIVEMENT À UN ACTE DE SERVITUDE À VENIR, RUE

7 août 2006

BROUSSEAU

2006-08-414 7.2.7 ACCEPTATION D'UNE CONVENTION INTERVENUE ENTRE MONSIEUR DANIEL FRANKLYN ET MADAME MARIE-FRANCE GODHUE ET LA VILLE DE BROMONT RELATIVEMENT À UN ACTE DE SERVITUDE À VENIR, RUE BROUSSEAU

2006-08-415 7.2.8 ACCEPTATION D'UNE CONVENTION INTERVENUE ENTRE MONSIEUR MICHEL LAGARDE ET LA VILLE DE BROMONT RELATIVEMENT À UN ACTE DE SERVITUDE À VENIR, CHEMIN D'ADAMSVILLE

7.3 URBANISME

2006-08-416 7.3.1 ACCEPTATION D'UNE CONVENTION INTERVENUE ENTRE LES RÉSIDENCES DU VIEUX VILLAGE DE BROMONT INC. , LE PARCOURS DU VIEUX VILLAGE INC, ET LA VILLE DE BROMONT POUR LA MODIFICATION DU BAIL EMPHYTÉOTIQUE ET LA CESSION DE TERRAINS À VENIR

7.3.2 NON UTILISÉ

2006-08-417 7.3.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN DE PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE DÉTACHÉ DU BÂTIMENT AVEC EMPIÈTEMENT DE 2,93 MÈTRES À L'INTÉRIEUR DE LA COUR AVANT, SOIT UNE DISTANCE DE 12 MÈTRES DE LA LIGNE AVANT DE TERRAIN (11 RUE DE PAPINEAU, LOT 3 346 685)

2006-08-418 7.3.4 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN DE PERMETTRE L'EMPIÈTEMENT D'UNE RÉSIDENCE DE 21 CENTIMÈTRES À L'INTÉRIEUR DE LA MARGE ARRIÈRE (250, ROUTE PIERRE-LAPORTE)

2006-08-419 7.3.5 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN DE PERMETTRE LA RÉDUCTION DE LA LARGEUR DE LA BANDE DE TERRAIN DEVANT ÊTRE GAZONNÉE OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN AMÉNAGEMENT PAYSAGER EN BORDURE DE LA LIGNE AVANT DE TERRAIN, DE 3 MÈTRES À 1 MÈTRE (52, BOULEVARD DE BROMONT, LOT 3 318 306)

2006-08-420 7.3.6 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN D'AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE DÉTACHÉ DU BÂTIMENT PRINCIPAL DONT LA SUPERFICIE REPRÉSENTE 79% DE LA SUPERFICIE D'IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL QUI COMPREND UN (1) ÉTAGE ALORS QUE LA SUPERFICIE D'IMPLANTATION NE DOIT PAS EXCÉDER 60% DE LA

7 août 2006

SUPERFICIE D'IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL LORSQU'IL Y A UN (1) ÉTAGE (1475, RUE SHEFFORD, LOT 3 667 526)

2006-08-421 7.3.7 ENTENTE-CADRE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET 9168-5784 QUÉBEC INC. RELATIVE AU PROJET D'HABITATION « MARMOTTE ET CIE »

7.4 ASSAINISSEMENT DES EAUX

7.5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2006-08-422 7.5.1 CHAMPIONNATS CANADIENS DE CYCLISME 2007

2006-08-423 7.5.2 CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE : CONVENTION DE PARTENARIAT

2006-08-424 7.5.3 ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE BROMONT : CONVENTION DE PARTENARIAT

2006-08-425 7.5.4 DEMANDE DE SUBVENTION FAITE PAR LE CLUB ÉQUESTRE DE KNOWLTON

2006-08-426 7.5.5 ENTENTE CONCERNANT L'USAGE DE LA PISCINE INTÉRIEURE DU COMPLEXE SPORTIF DE COWANSVILLE

2006-08-427 7.5.6 FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE BANDE DE PATINOIRE EXTÉRIEURE ET DE PANIERS DE BASKET

7.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

2006-08-428 7.6.1 ADJUDICATION DE DEUX (2) CONTRATS DE FOURNITURE DE CAMIONS INCENDIE

2006-08-429 7.6.2 ACCEPTATION DE L'OFFRE FAITE PAR LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE SHEFFORD POUR L'ACHAT D'UN CAMION INCENDIE INOPÉRANT

7.7 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

8. **DIVERS**

2006-08-430 8.1 RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ : CONTRIBUTION DE LA VILLE DE BROMONT

2006-08-431 8.2 UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE : CAMPAGNE ENSEMBLE

N. M. 8.3 FORUM TREMBLANT 2006

7 août 2006

- 2006-08-432 8.4 FÉLICITATIONS ADRESSÉES À BILLY DE ROUET
- 2006-08-433 8.5 FÉLICITATIONS ADRESSÉES À LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE SHEFFORD POUR L'ORGANISATION DE LA TRENTIÈME ÉDITION DE L'INTERNATIONAL BROMONT

9. **AFFAIRES DU PERSONNEL**

- 2006-08-434 9.1 NOMINATION PERMANENTE DE MADAME LYSE MARCOUX AU POSTE DE PRÉPOSÉE AUX PERMIS
- 2006-08-435 9.2 PERMANENCE DE MADAME ANGÈLE CORRIVEAU, SECRÉTAIRE DES TRAVAUX PUBLICS
- 2006-08-436 9.3 PERMANENCE DE MONSIEUR MATHIEU LACROIX AU POSTE DE POLICIER
- 2006-08-437 9.4 RÉORGANISATION DU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE
- 2006-08-438 9.5 PROLONGATION DE LA PÉRIODE D'ESSAI DE MONSIEUR FRANCIS DEVEAULT
- 2006-08-439 9.6 DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES DE SURNUMÉRAIRES

10. **CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- N. M. 10.1 DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DU COMITÉ DE LA FAMILLE DE BROMONT TENUES LE 27 MARS, LE 25 AVRIL ET LE 23 MAI 2006
- N. M. 10.2 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR CLAUDE TREMBLAY DE L'AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE CONCERNANT L'INTERDICTION DE BAINNADE AU LAC BROMONT
- N. M. 10.3 DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE RELATIVE À UN PERMIS OU À UNE LICENCE FAITE PAR LE BAR CHEZ SAM INC.
- N. M. 10.4 DÉPÔT DE LA LETTRE DE REMERCIEMENT DE MONSIEUR PHILIPPE BÉDARD RELATIVE À LA DEUXIÈME ÉDITION DU TOURNOI DE GOLF ST-HUBERT
- N. M. 10.5 DÉPÔT DE LA LETTRE DE REMERCIEMENT DE MADAME ANDRÉE BRAULT, DIRECTRICE DE L'ÉCOLE SAINT-VINCENT-FERRIER ET DE MONSIEUR CHRISTIAN

7 août 2006

BLANCHETTE, PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ÉTABLISSEMENT RELATIVE À LA TENUE DU TOURNOI
DE GOLF DE LA VILLE DE BROMONT AU PROFIT DE
L'ÉCOLE

- N. M. 10.6 DÉPÔT DE LA LETTRE DE REMERCIEMENT DE MONSIEUR
ROGER DESLAURIERS, RELATIVEMENT À LA TENUE DE
L'INTERNATIONNAL BROMONT
11. **VARIA**
- 2006-08-440 11.1 FONDATION DU ZOO DE GRANBU
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 2006-08-441 13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

2006-08-397

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AOÛT 2006

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 7 août 2006 avec les
modifications suivantes :

- Le sujet numéro 8.3 est retiré de l'ordre du jour.
- Le sujet suivant a été ajouté au « VARIA » de l'ordre du jour :

11.1 FONDATION DU ZOO DE GRANBY

ADOPTÉ

7 août 2006

2006-08-398

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUES LES 3 ET 17 JUILLET 2006**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie desdits procès-verbaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tels que rédigés, les procès-verbaux des assemblées des membres du Conseil tenues les 3 et 17 juillet 2006.

ADOPTÉ

2006-08-399

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE
JUILLET 2006**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de juin 2006 au montant de **DEUX MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE SEPT CENT TRENTE-CINQ DOLLARS (2 599 735,00 \$)** à payer par le fonds d'administration.

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS
DE JUILLET 2006**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois de juillet 2006. Le montant des permis émis durant le mois

7 août 2006

de juillet 2006 se chiffre à **SIX MILLIONS CINQ CENT VINGT ET UN MILLE DOLLARS.**

2006–08–400

AUTORISATION DONNÉE À MADAME PAULINE QUINLAN À PARTICIPER AU CONSEIL NATIONAL D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Madame Pauline Quinlan, mairesse, soit autorisée à participer aux réunions du Conseil national d'administration de la Fédération canadienne des municipalités qui se tiendront à Yellowknife, du 6 au 9 septembre 2006.

QUE la Ville de Bromont défraie les frais inhérents (déplacement, hébergement) à la participation de Madame Quinlan au Conseil national d'administration de la Fédération canadienne des municipalités.

ADOPTÉ

2006–08–401

**LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 925–2006
INTITULÉ RÈGLEMENT MODIFIANT LA DATE DE LA TENUE DE
L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU MOIS DE SEPTEMBRE DE CHAQUE
ANNÉE**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

ATTENDU QUE le greffier en a fait la lecture ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le règlement numéro 925–2006 intitulé *RÈGLEMENT MODIFIANT LA DATE DE LA TENUE DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU MOIS DE SEPTEMBRE DE CHAQUE ANNÉE.*

7 août 2006

ADOPTÉ

2006–08–402

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876–23–2006 INTITULÉ RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876–2003 ET VISANT LA MODIFICATION DES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX ZONES C04-400 (NORD DE LA SORTIE 78 DE L'AUTOROUTE) ET R04-467 (CARREFOUR CHAMPÊTRE) DE MÊME QUE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement ;

ATTENDU la résolution numéro 2006–06–299 dispensant le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, sans modification, le second projet de règlement numéro 876–23–2006 intitulé *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876–2003 ET VISANT LA MODIFICATION DES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX ZONES C04-400 (NORD DE LA SORTIE 78 DE L'AUTOROUTE) ET R04-467 (CARREFOUR CHAMPÊTRE) DE MÊME QUE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT.*

ADOPTÉ

2006–08–403

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 879–06–2006 INTITULÉ RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 879–2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'ASSUJETTIR LES ZONES R01-126 (MONT

7 août 2006

**BROME) ET C04-400 (NORD DE LA SORTIE 78 DE L'AUTOROUTE) À
LA PROCÉDURE D'USAGES CONDITIONNELS**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement ;

ATTENDU la résolution numéro 2006-06-301 dispensant le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, sans modification, le second projet de règlement numéro 879-06-2006 intitulé *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 879-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'ASSUJETTIR LES ZONES R01-126 (MONT BROME) ET C04-400 (NORD DE LA SORTIE 78 DE L'AUTOROUTE) À LA PROCÉDURE D'USAGES CONDITIONNELS.*

ADOPTÉ

2006-08-404

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-24-2006 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE C04-481 (LE BADOUILLARD), D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂGÉES ET LES KIOSQUES DE VENTE DE PRODUITS AGRICOLES, D'INTERDIRE DANS TOUTES LES ZONES L'UTILISATION DE CONTENEURS À DES FINS DE BÂTIMENT PRINCIPAL OU ACCESSOIRE ET D'INTERDIRE LA TOILE COMME MATÉRIAU DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement ;

ATTENDU la résolution numéro 2006-07-365 dispensant le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

7 août 2006

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, avec modification, le second projet de règlement numéro 876-24-2006 intitulé *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE C04-481 (LE BADOUILLARD), D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂGÉES ET LES KIOSQUES DE VENTE DE PRODUITS AGRICOLES, D'INTERDIRE DANS TOUTES LES ZONES L'UTILISATION DE CONTENEURS À DES FINS DE BÂTIMENT PRINCIPAL OU ACCESSOIRE ET D'INTERDIRE LA TOILE COMME MATÉRIAU DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR.*

ADOPTÉ

2006-08-405

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 860-02-2006 INTITULÉ RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 860-2002 DE FAÇON À AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂGÉES

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement ;

ATTENDU la résolution numéro 2006-07-367 dispensant le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, sans modification, le second projet de règlement numéro 876-24-2006 intitulé *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 860-2002 DE FAÇON À AJOUTER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX RÉSIDENCES POUR PERSONNES ÂGÉES.*

ADOPTÉ

2006-08-406

7 août 2006

**APPROPRIATION DES SURPLUS BUDGÉTAIRES : ANNULATION
DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2006-06-307**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tels que soumis, les tableaux suivants :

- Appropriation du surplus provenant de l'exercice financier 2005
- Appropriation supplémentaire du fonds de roulement 2006
- Appropriation du surplus anticipé pour l'exercice financier 2006

QUE lesdits tableaux fassent partie intégrante de la présente résolution.

D'annuler la résolution numéro 2006-06-307

ADOPTÉ

2006-08-407

AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES AU 31 JUILLET 2006

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, telle que déposée, la liste des amendements budgétaires pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2006.

D'autoriser le trésorier à effectuer lesdits amendements budgétaires.

QUE ladite liste des amendements budgétaires fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

2006-08-408

**ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET MONSIEUR ALAIN
BOULAIS**

7 août 2006

ATTENDU l'entente intervenue entre la Ville de Bromont (représenté par le procureur de la Ville) et Monsieur Alain Boulais (Cour supérieure numéro 455-17-000377-069) ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite entente ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine ladite entente.

ADOPTÉ

2006-08-409

**ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS RELATIVE AU
BALAYAGE ET AU NETTOYAGE DES REGARDS/PUISARDS
APPARTENANT AU MINISTÈRE SUR LES ROUTES 139, 241 ET
PIERRE-LAPORTE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a reçue, le 16 juin 2006 dernier, une proposition du ministère des Transports du Québec (MTQ) pour l'entretien de certains de ces infrastructures ;

ATTENDU QUE cette proposition concerne le balayage/nettoyage de la chaussée des infrastructures appartenant au MTQ, le nettoyage des regards/puisards ;

ATTENDU QUE le balayage/nettoyage de la chaussée et le nettoyage des regards/puisards des infrastructures appartenant au MTQ s'avèrent financièrement équivalents et comportent des avantages d'exécution pour la Ville de Bromont ;

ATTENDU QUE ces ententes sont renouvelables à chaque année et peuvent être non renouvelées l'année suivante ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter les ententes pour le balayage/nettoyage de la chaussée et le nettoyage des regards/puisards des infrastructures appartenant au MTQ pour une durée d'un an soit pour l'année 2006;

7 août 2006

D'autoriser Monsieur Jean Lanciault, directeur des travaux publics et Monsieur Pierre Simoneau, greffier, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, le contrat numéro 5373-06-dddd.

ADOPTÉ

2006-08-410

**EXTINCTION DE SERVITUDES EN FAVEUR DE SOUTHERN
CANADA POWER LIMITED CONTRE CERTAINS IMMEUBLES DE
PARC INDUSTRIEL DE HAUTE TECHNOLOGIE DE LA VILLE DE
BROMONT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est propriétaire de plusieurs lots du parc industriel de haute technologie (PIHT) localisés le long de l'artère routier qu'est le boulevard de l'Aéroport ;

ATTENDU QUE la compagnie Southern Canada Power Limited possède des servitudes permettant le passage de ligne de transport d'énergie électrique sur certains immeubles du PIHT consenties par les propriétaires de l'époque ;

ATTENDU QUE ces lignes de transport d'énergie électrique n'existent plus aujourd'hui et les nouvelles lignes sont situées à l'intérieur des emprises routières de la Ville de Bromont, les prochaines à venir le seront aussi ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est soucieuse de procéder au développement du PIHT en ayant le moins de contraintes possibles ;

ATTENDU QUE la compagnie Southern Canada Power Limited et Ville de Bromont se sont entendues sur l'extinction des servitudes inutiles affectant les immeubles du PIHT ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte d'extinction de servitudes rédigé par M^e David F. Ménard, notaire ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter le projet d'acte d'extinction de servitudes soumis par M^e David F. Ménard, notaire ;

7 août 2006

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de la Ville de Bromont l'acte d'extinction de servitudes substantiellement de même forme et teneur que celui soumis.

ADOPTÉ

2006-08-411

**EXTINCTION DE SERVITUDES EN FAVEUR D'HYDRO-QUÉBEC
CONTRE CERTAINS IMMEUBLES DU PARC INDUSTRIEL DE
HAUTE TECHNOLOGIE DE LA VILLE DE BROMONT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est propriétaire de plusieurs lots du parc industriel de haute technologie (PIHT) localisés le long de l'artère routier qu'est le boulevard de l'Aéroport ;

ATTENDU QUE la société Hydro-Québec possède des servitudes permettant le passage de ligne de transport d'énergie électrique sur certains immeubles du PIHT consenties par les propriétaires de l'époque ;

ATTENDU QUE ces lignes de transport d'énergie électrique n'existent plus aujourd'hui et les nouvelles lignes sont situées à l'intérieur des emprises routières de la Ville de Bromont, les prochaines à venir le seront aussi ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est soucieuse de procéder au développement du PIHT en ayant le moins de contraintes possibles ;

ATTENDU QUE la société Hydro-Québec et la Ville de Bromont se sont entendues sur l'extinction des servitudes inutiles affectant les immeubles du PIHT ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte d'extinction de servitudes rédigé par M^c David F. Ménard, notaire ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter le projet d'acte d'extinction de servitudes soumis par M^c David F. Ménard, notaire;

7 août 2006

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de la Ville de Bromont l'acte d'extinction de servitudes substantiellement de même forme et teneur que celui soumis.

ADOPTÉ

2006-08-412

**ACCEPTATION D'UNE CONVENTION INTERVENUE ENTRE
MONSIEUR FRANCIS SOUCY ET LA VILLE DE BROMONT
RELATIVEMENT À UN ACTE DE SERVITUDE À VENIR, RUE
BROUSSEAU**

ATTENDU QUE monsieur Francis Soucy est propriétaire du lot 2 928 666, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, situé sur la rue Brousseau ;

ATTENDU QU'une conduite d'égout pluvial du réseau d'infrastructure municipale longe la limite commune des lots 2 928 668 et 2 928 669, du susdit cadastre ;

ATTENDU QUE cette conduite d'égout pluvial jette ses eaux dans un fossé situé sur la propriété de Monsieur Francis Soucy pour les diriger vers la rue des Moulins ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est désireuse d'obtenir les droits nécessaires à la gestion de ses infrastructures municipales ;

ATTENDU QU'une convention est intervenue entre Monsieur Francis Soucy et la Ville de Bromont relativement à un acte de servitude à intervenir entre les parties ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie de la convention.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser Monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ladite convention.

7 août 2006

QUE la Ville de Bromont accepte les termes de la convention intervenue avec Monsieur Francis Soucy.

ADOPTÉ

2006-08-413

**ACCEPTATION D'UNE CONVENTION INTERVENUE ENTRE
MONSIEUR MICHEL HÉBERT ET LA VILLE DE BROMONT
RELATIVEMENT À UN ACTE DE SERVITUDE À VENIR, RUE
BROUSSEAU**

ATTENDU QUE Monsieur Michel Hébert est propriétaire du lot 2 928 668, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, situé sur la rue Brousseau ;

ATTENDU QU'une conduite d'égout pluvial du réseau d'infrastructure municipal traverse la partie Nord-Est de l'immeuble de Monsieur Michel Hébert ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est désireuse d'obtenir les droits nécessaires à la gestion de ses infrastructures municipales ;

ATTENDU QU'une convention est intervenue entre Monsieur Michel Hébert et la Ville de Bromont relativement à un acte de servitude à intervenir entre les parties ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie de la convention ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser Monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ladite convention;

QUE Ville de Bromont accepte les termes de la convention intervenue avec Monsieur Michel Hébert.

ADOPTÉ

2006-08-414

7 août 2006

**ACCEPTATION D'UNE CONVENTION INTERVENUE ENTRE
MONSIEUR DANIEL FRANKLYN ET MADAME MARIE-FRANCE
GODHUE ET LA VILLE DE BROMONT RELATIVEMENT À UN ACTE
DE SERVITUDE À VENIR, RUE BROUSSEAU**

ATTENDU QUE Madame Marie-France Godhue et monsieur Daniel Franklyn sont propriétaire du lot 2 928 669, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, situé sur la rue Brousseau;

ATTENDU QU'une conduite d'égout pluvial du réseau d'infrastructure municipale traverse la partie Sud-Ouest de l'immeuble de madame Marie-France Godhue et monsieur Daniel Franklyn ;

ATTENDU QU'une borne d'incendie du réseau d'infrastructure municipale est située sur la partie Sud de l'immeuble de Madame Marie-France Godhue et Monsieur Daniel Franklyn ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est désireuse d'obtenir les droits nécessaires à la gestion de ses infrastructures municipales ;

ATTENDU QU'une convention est intervenue entre Madame Marie-France Godhue et Monsieur Daniel Franklyn et la Ville de Bromont relativement à un acte de servitude à intervenir entre les parties ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie de la convention ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser Monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ladite convention;

QUE la Ville de Bromont accepte les termes de la convention intervenue avec Madame Marie-France Godhue et Monsieur Daniel Franklyn.

ADOPTÉ

2006-08-415

**ACCEPTATION D'UNE CONVENTION INTERVENUE ENTRE
MONSIEUR MICHEL LAGARDE ET LA VILLE DE BROMONT
RELATIVEMENT À UN ACTE DE SERVITUDE À VENIR, CHEMIN
D'ADAMSVILLE**

7 août 2006

ATTENDU QUE Monsieur Michel Lagarde est propriétaire du lot 2 928 860, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, situé sur le chemin d'Adamsville ;

ATTENDU QUE pour répondre aux normes de chloration de la desserte en eau potable du secteur d'Adamsville, la Ville de Bromont doit procéder à l'installation d'un point d'injection de chlore à son réseau d'aqueduc, sur un immeuble appartenant à la Ville de Bromont, adjacent à celui de monsieur Lagarde ;

ATTENDU QUE l'installation de ce point d'injection de chlore impliquera le déplacement de l'entrée de service en eau potable de la résidence de Monsieur Lagarde afin d'obtenir un taux normal de chlore ;

ATTENDU QUE l'injection de chlore dans le réseau d'aqueduc demande une vérification et pour se faire, une conduite d'amenée d'eau passant sur l'immeuble de Monsieur Lagarde devra être installée ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est désireuse d'obtenir les droits nécessaires à la gestion de ses infrastructures municipales ;

ATTENDU QU'une convention est intervenue entre Monsieur Michel Lagarde et la Ville de Bromont relativement à un acte de servitude à intervenir entre les parties ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie de la convention ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser Monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ladite convention;

QUE la Ville de Bromont accepte les termes de la convention intervenue avec Monsieur Michel Lagarde.

ADOPTÉ

2006-08-416

**ACCEPTATION D'UNE CONVENTION INTERVENUE ENTRE LES
RÉSIDENCES DU VIEUX VILLAGE DE BROMONT INC. , LE
PARCOURS DU VIEUX VILLAGE INC, ET LA VILLE DE BROMONT
POUR LA MODIFICATION DU BAIL EMPHYTÉOTIQUE ET LA
CESSION DE TERRAINS À VENIR**

7 août 2006

ATTENDU QUE les trois parties se sont déjà entendu concernant l'aménagement d'une piste multifonctionnelle devant traverser les immeubles des deux compagnies en vertu d'une convention entérinée par le conseil municipal en vertu de sa résolution portant le numéro 2005-09-464 ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont et Le Parcours du Vieux Village inc. désirent convenir de certains changements au bail emphytéotique permettant d'utiliser les terrains du club de golf à des fins sportives sous certaines modalités ;

ATTENDU QUE les trois parties désirent convenir de certains échanges de terrains afin de permettre l'atteinte des objectifs de chacun des intervenants ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont et Le Parcours du Vieux Village inc. désirent convenir de certaines modalités pour assurer la saine gestion immobilière du golf municipal ;

ATTENDU QU'une convention est intervenue entre Les Résidences du Vieux Village de Bromont inc., Le Parcours du Vieux Village inc. et la Ville de Bromont relativement aux modalités ci-dessus mentionnées ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie de la convention.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser Monsieur Nicolas Rousseau, directeur du développement et de la gestion du territoire, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ladite convention.

QUE la Ville de Bromont accepte les termes de la convention intervenue avec Les Résidences du Vieux Village de Bromont inc. et Le Parcours du Vieux Village inc.

ADOPTÉ

2006-08-417

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN DE PERMETTRE LA
CONSTRUCTION D'UN GARAGE DÉTACHÉ DU BÂTIMENT AVEC
EMPIÈTEMENT DE 2,93 MÈTRES À L'INTÉRIEUR DE LA COUR
AVANT, SOIT UNE DISTANCE DE 12 MÈTRES DE LA LIGNE AVANT
DE TERRAIN (111 RUE DE PAPINEAU, LOT 3 346 685)**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND

7 août 2006

APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accorde une dérogation mineure afin de permettre la construction d'un garage détaché du bâtiment avec empiètement de 2,93 mètres à l'intérieur de la cour avant, soit une distance de 12 mètres de la ligne avant de terrain (111 rue de Papineau, lot 3 346 685).

ADOPTÉ

2006-08-418

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN DE PERMETTRE
L'EMPIÈTEMENT D'UNE RÉSIDENCE DE 21 CENTIMÈTRES À
L'INTÉRIEUR DE LA MARGE ARRIÈRE (250, ROUTE PIERRE-
LAPORTE)**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accorde une dérogation mineure afin de permettre l'empiètement d'une résidence de 21 centimètres à l'intérieur de la marge arrière (250, route Pierre-Laporte)

ADOPTÉ

2006-08-419

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN DE PERMETTRE LA
RÉDUCTION DE LA LARGEUR DE LA BANDE DE TERRAIN
DEVANT ÊTRE GAZONNÉE OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN
AMÉNAGEMENT PAYSAGER EN BORDURE DE LA LIGNE AVANT
DE TERRAIN, DE 3 MÈTRES À 1 MÈTRE (52, BOULEVARD DE
BROMONT, LOT 3 318 306)**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accorde une dérogation mineure afin de permettre la réduction de la largeur de la bande de terrain devant être gazonnée ou devant

7 août 2006

faire l'objet d'un aménagement paysager en bordure de la ligne avant de terrain, de 3 mètres à 1 mètre (52, boulevard de Bromont, lot 3 318 306).

ADOPTÉ

2006-08-420

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN D'AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE DÉTACHÉ DU BÂTIMENT PRINCIPAL DONT LA SUPERFICIE REPRÉSENTE 79% DE LA SUPERFICIE D'IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL QUI COMPREND UN (1) ÉTAGE ALORS QUE LA SUPERFICIE D'IMPLANTATION NE DOIT PAS EXCÉDER 60% DE LA SUPERFICIE D'IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL LORSQU'IL Y A UN (1) ÉTAGE (1475, RUE SHEFFORD, LOT 3 667 526)

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accorde une dérogation mineure afin d'autoriser la construction d'un garage détaché du bâtiment principal dont la superficie représente 79% de la superficie d'implantation du bâtiment principal qui comprend un (1) étage alors que la superficie d'implantation ne doit pas excéder 60% de la superficie d'implantation du bâtiment principal lorsqu'il y a un (1) étage (1475, rue Shefford, lot 3 667 526).

ADOPTÉ

2006-08-421

ENTENTE-CADRE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET 9168-5784 QUÉBEC INC. RELATIVE AU PROJET D'HABITATION « MARMOTTE ET CIE »

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'entente-cadre de développement entre la Ville de Bromont et 9168-5784 QUEBEC INC dans le cadre de la réalisation du projet d'habitation « Marmotte et cie » ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

7 août 2006

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ladite entente.

ADOPTÉ

2006-08-422

CHAMPIONNATS CANADIENS DE CYCLISME 2007

ATTENDU QUE le Mondial du Vélo et l'Association cycliste canadienne souhaitent organiser les Championnats canadiens de cyclisme, toutes disciplines à Bromont en 2007 ;

ATTENDU QUE les retombées médiatiques, économiques et sociales majeures d'un tel événement ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'assurer les organisateurs du Championnat canadien de cyclisme du soutien et du support de la Ville par l'implication des Services municipaux concernés.

D'autoriser le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire d'évaluer l'apport de la Ville pour assurer la réussite de cet événement et de soumettre un projet budgétaire au Conseil municipal lors du dépôt des budget 2007.

ADOPTÉ

2006-08-423

**CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE : CONVENTION DE
PARTENARIAT**

ATTENDU QUE le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire (SLCVC) a comme mission de favoriser des prestations de service à la population en partenariat avec des organismes à but non lucratif ;

7 août 2006

ATTENDU QUE le club de patinage artistique de Bromont encadre le programme de patinage artistique en partenariat avec la Ville de Bromont ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à signer pour et au nom de la Ville de Bromont, une convention de partenariat entre la Ville et le Club de patinage artistique de Bromont, laquelle établit les modalités et conditions de services de la Ville et de l'organisme en ce qui a trait à l'organisation du patinage artistique à Bromont pour la saison 2006-2007.

ADOPTÉ

2006-08-424

**ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE BROMONT :
CONVENTION DE PARTENARIAT**

ATTENDU QUE le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire (SLCVC) a comme mission de favoriser des prestations de service à la population en partenariat avec des organismes à but non lucratif ;

ATTENDU QUE l'Association de hockey mineur de Bromont encadre le programme de hockey mineur simple lettre en partenariat avec la Ville de Bromont ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à signer pour et au nom de la Ville de Bromont, une convention de partenariat entre la Ville et l'Association de hockey mineur de Bromont, laquelle établit les modalités et conditions de services de la Ville et de l'organisme en ce qui a trait à l'organisation du hockey mineur simple lettre à Bromont pour la saison 2006-2007.

ADOPTÉ

7 août 2006

2006-08-425

**DEMANDE DE SUBVENTION FAITE PAR LE CLUB ÉQUESTRE DE
KNOWLTON**

ATTENDU QUE le Club équestre de Knowlton tient à Bromont un concours équestre le 13 août 2006 au Site olympique équestre de Bromont.

ATTENDU QUE les sommes demandées sont disponibles au budget d'opération courant.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer au Club équestre de Knowlton une subvention de **DEUX CENTS DOLLARS (200 \$)** incluant toutes les taxes applicables.

ADOPTÉ

2006-08-426

**ENTENTE CONCERNANT L'USAGE DE LA PISCINE INTÉRIEURE
DU COMPLEXE SPORTIF DE COWANSVILLE**

ATTENDU l'offre de la Ville de Cowansville de reconduire aux mêmes conditions l'entente concernant l'utilisation des installations de la piscine intérieure du Complexe sportif ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite poursuivre son offre de service en matière d'activités aquatiques au profit de sa population ;

ATTENDU QUE l'offre porte sur la période du 28 août 2006 au 31 août 2007 ;

ATTENDU QUE les sommes budgétaires nécessaires sont déjà prévues au budget d'opération courant ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de la Ville de Cowansville concernant l'utilisation des installations de la piscine intérieure du Complexe sportif pour la saison 2006-2007 aux mêmes conditions que la saison 2005-2006.

7 août 2006

DE déléguer au directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire le mandat d'évaluer la dite entente et tout autre objet se rapportant à cette entente avec les représentants de la Ville de Cowansville.

D'autoriser l'agent de développement (sports et loisirs) à assister le directeur pour l'exécution de ce mandat.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, le greffier par intérim, à signer pour et au nom de la Ville de Bromont les documents portant sur la reconduction de l'entente.

ADOPTÉ

2006-08-427

**FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE BANDE DE PATINOIRE
EXTÉRIEURE ET DE PANIERS DE BASKET**

ATTENDU QUE le Conseil autorise une dépense de cent mille dollars (100 000\$) pour installer un module multisports ;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres pour la fourniture et l'installation d'une bande de patinoire et de paniers de basket ;

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions le 21 juillet 2006, à 11 heures, les soumissions suivantes ont été reçues :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX (taxes applicables incluses)
Les Installations sportives Agora inc.	65 760,55\$
Distribution sports loisirs G.P. inc.	75 953,37\$
Les Entreprises RSB enr.	s/o

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

7 août 2006

D'adjuger le contrat de fourniture et d'installation de la bande de patinoire extérieure et des paniers de basket à Les Installation sportives Agora inc., pour le montant de **SOIXANTE CINQ MILLE SEPT CENT SOIXANTE DOLLARS ET CINQUANTE-CINQ CENTS (65 760,55 \$)**, incluant toute les taxes applicables.

ADOPTÉ

2006-08-428

ADJUDICATION DE DEUX (2) CONTRATS DE FOURNITURE DE CAMIONS INCENDIE

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions du 24 mai 2006 à 10h00, les soumissions suivantes on été reçues :

NOM DES SOUMISSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)	
	C- 207 Adamsville	C- 203 Bromont
Équipements d'incendie Levasseur	306 582,47 \$	317 749,57 \$
Carl Thibault véhicules d'urgence	300 571,83 \$	311 348,52 \$

ATTENDU QU'après l'étude des soumissions reçues, les devis descriptifs des projets 2006-207 et 2006-203 sont conformes ;

ATTENDU QUE parmi les deux soumissions, le plus bas soumissionnaire conforme est Carl Thibault véhicules d'urgence pour les deux projets demandés par la Ville ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adjuger les contrats d'achat de deux camions incendie citerne six roues, l'un avec une pompe de 840 gypm et l'autre de 1050 gypm, au plus bas soumissionnaire conforme soit la firme Carl Thibault, pour la somme de **SIX**

7 août 2006

CENT ONZE MILLE NEUF CENT VINGT DOLLARS ET TRENTE CINQ CENTS (611 920,35 \$), taxes incluses).

ADOPTÉ

2006-08-429

**ACCEPTATION DE L'OFFRE FAITE PAR LA SOCIÉTÉ
D'AGRICULTURE DE SHEFFORD POUR L'ACHAT D'UN CAMION
INCENDIE INOPÉRANT**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE vendre, de gré à gré, à la Société d'agriculture de Shefford, pour la somme de **DEUX MILLE DOLLARS (2 000 \$), taxes en sus**, un camion incendie inopérant.

ADOPTÉ

2006-08-430

**RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ :
CONTRIBUTION DE LA VILLE DE BROMONT**

ATTENDU QUE l'existence du Réseau québécois de Villes et Villages en santé et d'autres réseaux nationaux et internationaux de municipalité en santé, prêts à coopérer et à échanger des expériences positives pour améliorer la qualité de vie de leur population ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'est engagée à promouvoir avec équité, partout dans son territoire, la qualité de vie de ses citoyens et citoyennes ;

ATTENDU QUE les décisions prises par la la Ville de Bromont en matière d'habitation, de culture, de sécurité, de loisirs, d'environnement, de développement communautaire, économique et urbain, ont une grande influence sur la santé de ses citoyens et citoyennes ;

7 août 2006

ATTENDU QU'une approche multisectorielle et concertée dans la communauté de Bromont peut contribuer à créer un environnement sain pour tous les citoyens et citoyennes ;

ATTENDU QUE l'administration de la Ville de Bromont désire encourager cette concertation et participer à la promotion de la santé et du bien-être des citoyens et citoyennes de son territoire, tout en respectant ses champs de compétence et en reconnaissant les efforts et le travail des autres partenaires ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont veut favoriser la participation de ses citoyens et citoyennes dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques municipales favorisant la santé et qualité de la vie ;

ATTENDU QU'il est important que la Ville de Bromont assume le leadership d'une Ville en santé ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Bromont adhère au Réseau québécois de Villes et Villages en santé et partage cette expérience avec d'autres municipalités.

QUE la Ville de Bromont adopte et fasse la promotion, à l'intérieur de ses champs de compétence, des politiques municipales favorisant un développement sain, créant un environnement favorable à la santé et renforçant les actions communautaires.

DE désigner un comité promoteur composé de représentant de la Ville et de représentants de la Ville et de représentants des différents secteurs de la communauté pour s'assurer de la réalisation de ces objectifs et invite différents partenaires à la soutenir dans cette démarche.

DE mettre en œuvre, dès cette année, des mesures concrètes découlant de cet engagement.

DE nommer Monsieur le Conseiller Réal Brunelle et Monsieur Ronald Caron, directeur du Service des Loisirs, de la culture et de la vie communautaire, pour représenter la Ville de Bromont au sein de ce comité de travail.

D'accepter le principe d'engager, à cette fin, les somme couvrant les ressources humaines et matérielles requise pour la réalisation des projets dont elle aura accepté la réalisation.

D'autoriser le trésorier à payer la somme de **CENT DOLLARS (100 \$), toute taxes applicables incluses** au réseau québécois de villes et villages en santé, somme représentant la participation de la Ville de Bromont à l'organisme.

ADOPTÉ

7 août 2006

2006–08–430

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE : CAMPAGNE ENSEMBLE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte de verser la somme de **MILLE DOLLARS (1 000 \$)** par année, durant cinq (5) ans, à la campagne « Ensemble » de l'Université de Sherbrooke et ce, à partir de l'année 2007.

ADOPTÉ

N. M.

FORUM TREMBLANT 2006

Le sujet numéro 8.3 est retiré de l'ordre du jour.

2006–08–432

FÉLICITATIONS ADRESSÉES À BILLY DE ROUET

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE félicité Billy de Rouet pour le succès obtenu lors de la tenue de la trentième édition de l'International Bromont.

ADOPTÉ

7 août 2006

2006-08-433

FÉLICITATIONS ADRESSÉES À LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE SHEFFORD POUR L'ORGANISATION DE LA TRENTIÈME ÉDITION DE L'INTERNATIONAL BROMONT

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal félicite chaleureusement la société d'agriculture de Shefford pour l'organisation de la trentième édition de l'International Bromont.

ADOPTÉ

2006-08-434

NOMINATION PERMANENTE DE MADAME LYSE MARCOUX AU POSTE DE PRÉPOSÉE AUX PERMIS

ATTENDU QUE Madame Lyse Marcoux, secrétaire des travaux publics, a remplacé Madame Isabelle Chabot durant deux (2) ans au poste de préposée aux permis, à l'entière satisfaction de Monsieur Nicolas Rousseau, directeur de la gestion du territoire ;

ATTENDU QUE, suite au départ de Madame Isabelle Chabot, le poste de préposée aux permis est devenu vacant, a été affiché à l'interne et que Madame Lyse Marcoux a posé sa candidature ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Madame Lyse Marcoux soit nommée au poste de préposée aux permis, à partir du 19 juillet 2006, au taux de la classe 2.

QU'une lettre d'entente soit signée pour la reconduction de l'horaire de quarante (40) heures par semaine, tel qu'en vigueur depuis deux ans, jusqu'à la signature du renouvellement de la convention collective.

ADOPTÉ

7 août 2006

2006–08–435

**PERMANENCE DE MADAME ANGÈLE CORRIVEAU, SECRÉTAIRE
DES TRAVAUX PUBLICS**

ATTENDU QUE Madame Lyse Marcoux, secrétaire des travaux publics, a remplacé Madame Isabelle Chabot durant deux (2) ans et que, suite au départ définitif de Madame Chabot de la Ville de Bromont, Madame Marcoux a posé sa candidature au poste de préposée aux permis ;

ATTENDU QUE, de ce fait, l'ancien poste de Madame Lyse Marcoux, secrétaire des travaux publics est disponible et que, suite à l'affichage du poste à l'interne, Madame Angèle Corriveau a posé sa candidature ;

ATTENDU QUE Madame Angèle Corriveau occupe ce poste depuis mai 2004, à l'entière satisfaction de Monsieur Jean Lanciault, directeur des travaux publics et répond aux exigences demandées ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Madame Angèle Corriveau obtienne sa permanence à titre de secrétaire des travaux publics, à partir du 19 juillet 2006, au taux de la classe 4, quarante (40) heures par semaine, selon la convention collective en vigueur.

D'adopter la description de tâches rattachée.

ADOPTÉ

2006–08–436

**PERMANENCE DE MONSIEUR MATHIEU LACROIX AU POSTE DE
POLICIER**

ATTENDU QUE la mise à niveau du service de police, en conformité avec les exigences du Ministère de la Sécurité Publique, exige un certain nombre de policiers ;

ATTENDU QUE Monsieur Yves Boies a pris sa retraite en date du 30 juin 2006 et qu'il faut le remplacer ;

7 août 2006

ATTENDU QUE Monsieur Mathieu Lacroix a déjà effectué 2 300 heures de travail et que, de ce fait, il a priorité d'embauche, ayant le plus d'ancienneté parmi les surnuméraires et qu'il est réputé avoir complété sa période d'essai, le tout selon l'article 4.08.14 de la convention collective en vigueur ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder à Monsieur Mathieu Lacroix sa permanence à titre de policier, en date du 1^{er} juillet 2006. Le salaire sera celui de la convention collective des policiers de Bromont en vigueur, soit de **VINGT ET UN DOLLARS ET DIX-SEPT CENTS (21,17 \$)** de l'heure, salaire de la 2^e année.

ADOPTÉ

2006-08-437

**RÉORGANISATION DU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE
ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a accepté la réorganisation du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire (SLCVC), suite à une représentation de Monsieur Ronald Caron, directeur ;

ATTENDU QUE ladite réorganisation abolit le poste permanent de coordinateur de programmes et le poste contractuel d'agent de développement tourisme et culture ;

ATTENDU QUE ladite réorganisation crée deux (2) nouveaux postes : agent de développement, sports et loisirs et agent de développement, vie communautaire ;

ATTENDU QUE le comité conjoint (syndicat et employeur) d'évaluation de poste, s'est réuni et a établi le salaire à la classe 1, employés de bureau, de la convention collective en vigueur ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le poste de coordonnatrice des programmes soit aboli.

QUE les postes d'agent de développement (sports et loisirs) et d'agent de développement (vie communautaire) soient créés.

7 août 2006

QUE les affichages de poste soient fait à l'interne et, par la suite, si nécessaire, à l'externe.

D'adopter les deux nouvelles descriptions de tâches, telles que déposées.

2006-08-438

**PROLONGATION DE LA PÉRIODE D'ESSAI DE MONSIEUR
FRANCIS DEVEAULT**

ATTENDU QUE l'arrivée de Monsieur Francis Deveault correspondait à la fermeture des livres comptables de la Ville et du dépôt des rapports annuels, ce qui a permis d'évaluer les connaissances comptables de Monsieur Deveault ;

ATTENDU QUE la direction générale désire évaluer d'autres aspects de la fonction de trésorier ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE prolonger la période d'essai de Monsieur Francis Deveault jusqu'au 31 décembre 2006.

ADOPTÉ

N. M.

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES DE SURNUMÉRAIRES

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite liste.

N. M.

**DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DU COMITÉ DE LA
FAMILLE DE BROMONT TENUES LE 27 MARS, LE 25 AVRIL ET LE
23 MAI 2006**

Les membres du Conseil ont pris connaissance desdits procès-verbaux.

7 août 2006

N. M.

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR CLAUDE TREMBLAY DE
L'AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA
MONTÉRÉGIE CONCERNANT L'INTERDICTION DE BAINNADE AU
LAC BROMONT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Tremblay.

N. M.

**DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE RELATIVE À UN PERMIS OU À
UNE LICENCE FAITE PAR LE BAR CHEZ SAM INC.**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de l'avis.

N. M.

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE REMERCIEMENT DE MONSIEUR
PHILIPPE BÉDARD RELATIVE À LA DEUXIÈME ÉDITION DU
TOURNOI DE GOLF ST-HUBERT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Bédard.

N. M.

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE REMERCIEMENT DE MADAME
ANDRÉE BRAULT, DIRECTRICE DE L'ÉCOLE SAINT-VINCENT-
FERRIER ET DE MONSIEUR CHRISTIAN BLANCHETTE,
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT RELATIVE À LA
TENUE DU TOURNOI DE GOLF DE LA VILLE DE BROMONT AU
PROFIT DE L'ÉCOLE**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Madame Brault.

7 août 2006

N. M.

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE REMERCIEMENT DE MONSIEUR
ROGER DESLAURIERS, RELATIVEMENT À LA TENUE DE
L'INTERNATIONAL BROMONT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Deslauriers.

2006-08-440

FONDATION DU ZOO DE GRANBY

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le trésorier à verser la somme de **CENT DOLLARS (100 \$)** à la Fondation du Zoo de Granby, somme représentant la participation de la Ville de Bromont à ladite fondation.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Lucien Lortie demande quand le boulevard de Montréal sera ouvert. Il se plaint de la vitesse de camions sur la rue Shefford. Il affirme que beaucoup d'eau se perd sur la rue Shefford et que la pression de l'eau diminue. Il demande qui est responsable de l'entretien des pistes cyclables.
- Monsieur Yves Gosselin demande des renseignements sur l'interdiction de la baignade au lac Bromont. Il demande quand les glissières vont être installées, chemin de Gaspé. Il aimerait obtenir des statistiques relativement à l'inspection des fosses septiques qui se fait actuellement.

7 août 2006

- Monsieur Paul Corriveau souligne que l'entrée du 32, rue Champlain est dangereuse. Il demande que la synchronisation des lumières de circulation, boulevard de Bromont. Il aimerait que les différents ministères informent les municipalités plus adéquatement,
- Monsieur Bertrand Côté déplore ne plus avoir accès aux tables de pique-nique depuis que la plage est fermée à la baignade.
- Monsieur Pierre Brassard demande où est localisé le projet domiciliaire « Marmotte et cie ».
- Monsieur Roger Quintin informe le Conseil de la tenue du tournoi de golf de la paroisse, le 24 septembre prochain.
- Madame Ruth Dupont se plaint que la population n'a pas été bien informée alors qu'il était recommandé de faire bouillir l'eau. Elle ne comprend pas que les journaux n'ont pas parlé du trentième anniversaire de la tenue des compétitions équestres à Bromont.

2006-08-441

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, O. M. A., GREFFIER